

MODE D'EMPLOI

1	PREAMBULE : L'ORGANISATION DU DOCUMENT DU SAGE	3
2	CONTEXTE DE MISE EN PLACE DU SAGE	4
2.1	Les raisons de la mise en place du SAGE	4
2.2	L'articulation entre le SAGE et le contrat d'étang.....	5
3	L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DU SAGE	7
3.1	Le périmètre du SAGE.....	7
3.2	Organisation de la concertation.....	8
4	LES PLANS DU SAGE	11

1 Préambule : L'organisation du document du SAGE

Mode d'emploi

Cette partie du document fait un bref **rappel du contexte de mise en place du SAGE** et de l'organisation de la concertation au sein de la Commission Locale de l'Eau, des Commissions et des Groupes de travail qui ont élaboré ce SAGE.

L'organisation du document du SAGE est détaillée dans cette partie et le plan de chaque volume y est indiqué.

Volume 1 : Etat des lieux/Diagnostic/Tendances et scénarios

La partie « **Etat des lieux** » fait l'inventaire exhaustif des milieux et des usages sur le périmètre du SAGE. Cette partie est organisée sous forme de fiches individuelles décrivant la situation actuelle et la réglementation s'appliquant à chaque sujet abordé.

Les approches «milieu» et «usages» sont ensuite croisées pour identifier leurs interactions et établir ainsi le **Diagnostic** des milieux aquatiques et de leur gestion.

La partie « **Tendances et scénarios** » se consacre ensuite à la description des tendances évolutives et des différents scénarios possibles dans le but de dégager la plus-value que pourrait apporter le SAGE sur chacune des six zones géographiques identifiées dans le diagnostic.

Volume 2 : Enjeux et Orientations stratégiques/Préconisations/Tableau de bord

La partie « **Enjeux et Orientations stratégiques** » identifie pour la totalité du territoire concerné les principaux enjeux du SAGE et les cinq orientations stratégiques qui sont ensuite déclinées en terme de **Préconisations**.

Le **Tableau de bord** du SAGE présente une vision synthétique des préconisations à mettre en œuvre avec des précisions concernant l'échéancier, les indicateurs de suivi et l'évaluation financière quand elle est disponible.

Volume 3 : Cartographie

Les cartes du SAGE aux échelles 1/80 000 et 1/60 000 sont rassemblées dans ce volume. Elles concernent les parties Etat des lieux et Diagnostic, reprennent de façon synthétique les Orientations du SAGE et illustrent les Préconisations.

Tableau de bord

Le tableau de bord du SAGE récapitule sous forme de tableaux les préconisations du SAGE, les délais de mise en œuvre et les indicateurs de suivi.

Annexes

2 Contexte de mise en place du SAGE

2.1 Les raisons de la mise en place du SAGE

L'étang de Salses-Leucate, tout comme un grand nombre des étangs littoraux du Languedoc-Roussillon, a connu un changement important dans ses aménagements et activités lors de la mise en place de la Mission Interministérielle d'Aménagement du territoire dans les années 1960 (dite Mission Racine). En effet ce milieu a traditionnellement été exploité pour les activités de pêche et de chasse auxquelles se sont rajoutées les cultures marines au début des années 1960. L'installation des deux unités touristiques de Port Leucate et Port Barcarès ont grandement modifié les paysage social et environnemental autour de cette lagune. Le développement d'activités nouvelles et l'augmentation de la fréquentation du site et des environs a eu des effets considérables sur la qualité de l'eau de l'étang notamment en terme de pollution microbiologique. L'obligation de partage de l'espace entre des usagers toujours plus nombreux a _ en absence d'organisation de la concertation _ inévitablement conduit à des conflits d'usages.

Des problèmes de qualité d'eau

L'étang de Salses-Leucate est le siège, depuis 1963, d'une **activité conchylicole**, qui s'est ajoutée à l'activité de pêche, présente historiquement sur ce site.

Le lotissement conchylicole est situé dans la partie nord-est de l'étang¹. La base conchylicole, tout d'abord située au sud du village de Leucate, sur la Caramoun, petite avancée de terre sur l'étang, a été déplacée en 1977 sur les deux rives du grau des conchyliculteurs².

L'activité conchylicole est très dépendante de la qualité du milieu et fait l'objet de suivis permanents par Ifremer³. Or depuis le début des années 1990, des épisodes fréquents de **pollution microbiologique** de l'eau affectent le nord de l'étang. La conséquence de ce phénomène est l'interdiction de commercialisation directe des coquillages, avec l'obligation de les faire séjourner en bassins pour assurer leur purification avant la mise en vente.

Cette pollution a entraîné, entre 1990 et 1997, 364 jours d'interdiction de commercialisation directe des coquillages, soit près d'une année en 8 ans. Cette situation a, bien évidemment, été très mal vécue par les 28 entreprises conchylicoles présentes sur le site, comme l'attestent les chiffres suivants, issus d'une enquête réalisée en 1997⁴ :

- tous les exploitants interrogés se plaignent de la qualité médiocre des eaux de l'étang, à l'origine de problèmes d'exploitation et de commercialisation pour 56% d'entre eux,
- la dégradation de la qualité du milieu incite 39% des conchyliculteurs interrogés à envisager de quitter le site de Leucate pour s'installer ailleurs.

Les **pêcheurs** sont également concernés par des problèmes de pollution microbiologique, puisque certains gisements de coquillages sont situés dans des zones non salubres et la pêche des coquillages y est interdite. (Cette situation a été revue en 2002 suite à la réalisation d'un programme régional d'étude de zone).

¹ Voir Chapitre 1.3.6. Etat des lieux du SAGE

² Voir carte n° 28 et 31

³ Voir liste des abréviations en Annexe 1

⁴ "Analyse de la structure des exploitations de l'étang de Salses-Leucate". 1997. Cépralmar, C.E.P. L'enquête a porté sur 67% des professionnels présents sur le site de Leucate.

Des conflits d'usages

A ces problèmes de qualité de l'eau s'ajoutent des conflits d'usages entre ces activités traditionnelles et des activités qui se sont développées depuis les années 1970 en lien avec le tourisme.

Ces activités sont essentiellement la planche à voile (l'étang de Salses-Leucate se situe dans une zone très ventée et donc réputée pour la pratique de ce sport), la navigation de plaisance, le ski nautique et le jet ski et, récemment, le kyte-surf.

La cohabitation de ces activités, lors de leur apparition, avec les activités traditionnelles ne s'est pas faite sans heurts et, à l'heure actuelle, elle demeure imparfaite.

Vers la recherche de solutions adaptées

Ces problèmes de qualité de l'eau, préjudiciables aux activités traditionnelles de l'étang, et de conflits d'usages, ont incité les partenaires institutionnels à mettre en place des programmes efficaces de lutte contre la pollution et de gestion de la ressource en eau.

C'est pourquoi, le 27 décembre 1994, les préfets de l'Aude et des Pyrénées-Orientales confient au SMNLR⁵ le pilotage de la phase préliminaire d'un projet de SAGE sur l'étang de Salses-Leucate.

Ce projet a rapidement été relayée par les élus locaux déjà engagés dans une démarche commune à travers la création d'une association regroupant toutes les communes riveraines de l'étang (ACELS). La volonté forte des élus locaux a ensuite été le moteur du développement de la concertation en vue de la création du SAGE et de la mise en place d'un Contrat d'étang sur Salses-Leucate.

2.2 L'articulation entre le SAGE et le contrat d'étang

La concomitance, sur un même site, d'un SAGE et d'un Contrat d'étang, est tout à fait originale. D'une manière générale, ces deux programmes se succèdent dans le temps, et le contrat d'étang vient en application des objectifs fixés par le SAGE.

L'objectif du Contrat d'étang de Salses-Leucate est d'*"améliorer rapidement et durablement la qualité de l'étang pour permettre le maintien des activités traditionnelles sur l'étang en vue de rechercher la conformité avec les normes d'exploitation de la conchyliculture et de la pêche"*. Cet objectif est très précis et, de ce fait, les opérations inscrites dans le Contrat d'étang concernent principalement la lutte contre la pollution : plus de 80% du montant du Contrat est dédié à la réhabilitation des systèmes d'assainissement rejetant dans l'étang. Il a en effet été établi par Ifremer que la pollution microbiologique affectant l'étang était due à des systèmes d'assainissement défectueux.

La mise en place de ce Contrat était très attendue par les professionnels de l'étang, qui connaissaient les résultats positifs obtenus sur l'étang de Thau (Hérault) suite au Contrat pour l'étang de Thau (1990-95). Elle était également rendue nécessaire par le contexte local suite à près de 10 années de problèmes de qualité de l'eau.

La mise en œuvre du Contrat d'étang en parallèle à l'élaboration du SAGE est donc apparue à la Commission Locale de l'Eau comme la solution la plus adaptée (C.L.E du 30 mai 1997).

Afin d'assurer la cohérence entre ces deux procédures, la C.L.E a décidé de se charger, en plus de l'élaboration du SAGE, de la rédaction et de la mise en œuvre du Contrat d'étang.

⁵ Voir liste des abréviations en fin de document

Contrat pour l'étang de Salses Leucate

« Améliorer rapidement et durablement la qualité de l'eau pour permettre le maintien des activités traditionnelles de l'étang »

Volet	Nature des actions	Coût Prévu (M euros)	Coût Réalisé (M euros)
Volet 1 Actions prioritaires			
1.A	Identification des sources de contamination microbiologique	0,91	0,71
1.B	Limitation des apports des communes riveraines	14,81	7,52
1.C	Limitation des apports diffus	0,61	0
Volet 2 Actions d'accompagnement			
2.A	Amélioration des structures conchylicoles	2,28	2,98
2.B	Etat des lieux des milieux et diagnostic	0,15	0,10
2.C	Suivi de la qualité des milieux	0	0,11
Volet 3 Suivi et Animation			
		0,26	0,17
TOTAL		19,02	11,54

Récapitulatif des actions et des dépenses engagées dans le contrat d'étang de l'étang de Salses-Leucate (bilan financier au 4 juin 2003)

3 L'organisation fonctionnelle du SAGE

3.1 Le périmètre du SAGE

La délimitation du périmètre du SAGE a été faite par le SMNLR lors de la phase préliminaire.

Ce périmètre ne correspond pas au véritable bassin d'alimentation en eau douce de l'étang pour deux raisons :

- les principaux apports d'eau douce à l'étang sont d'origine souterraine
- et les limites de ce bassin d'alimentation ne sont pas connues précisément. On suppose qu'elles remontent loin à l'intérieur des terres (Estagel) : or les communes potentiellement concernées n'ont aucun lien (excepté hydrogéologique) avec l'étang, et elles ne semblaient pas à l'origine de la pollution observée sur l'étang (bonne qualité de l'eau des principales résurgences).

Le périmètre a été fixé par **arrêté préfectoral n°95-2664** des Préfets de l'Aude et des Pyrénées-Orientales le **18 janvier 1996**.

Il couvre une superficie d'environ 250 km², se situe en région Languedoc-Roussillon et s'étend sur les départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales et concerne les 9 communes suivantes (**CARTES 1&2**) :

Aude :	Caves	Pyrénées-Orientales :	Le Barcarès
	Fitou		Opoul-Périllos
	Leucate		Salses le Château
	Treilles		St Hippolyte
			St Laurent de la Salanque

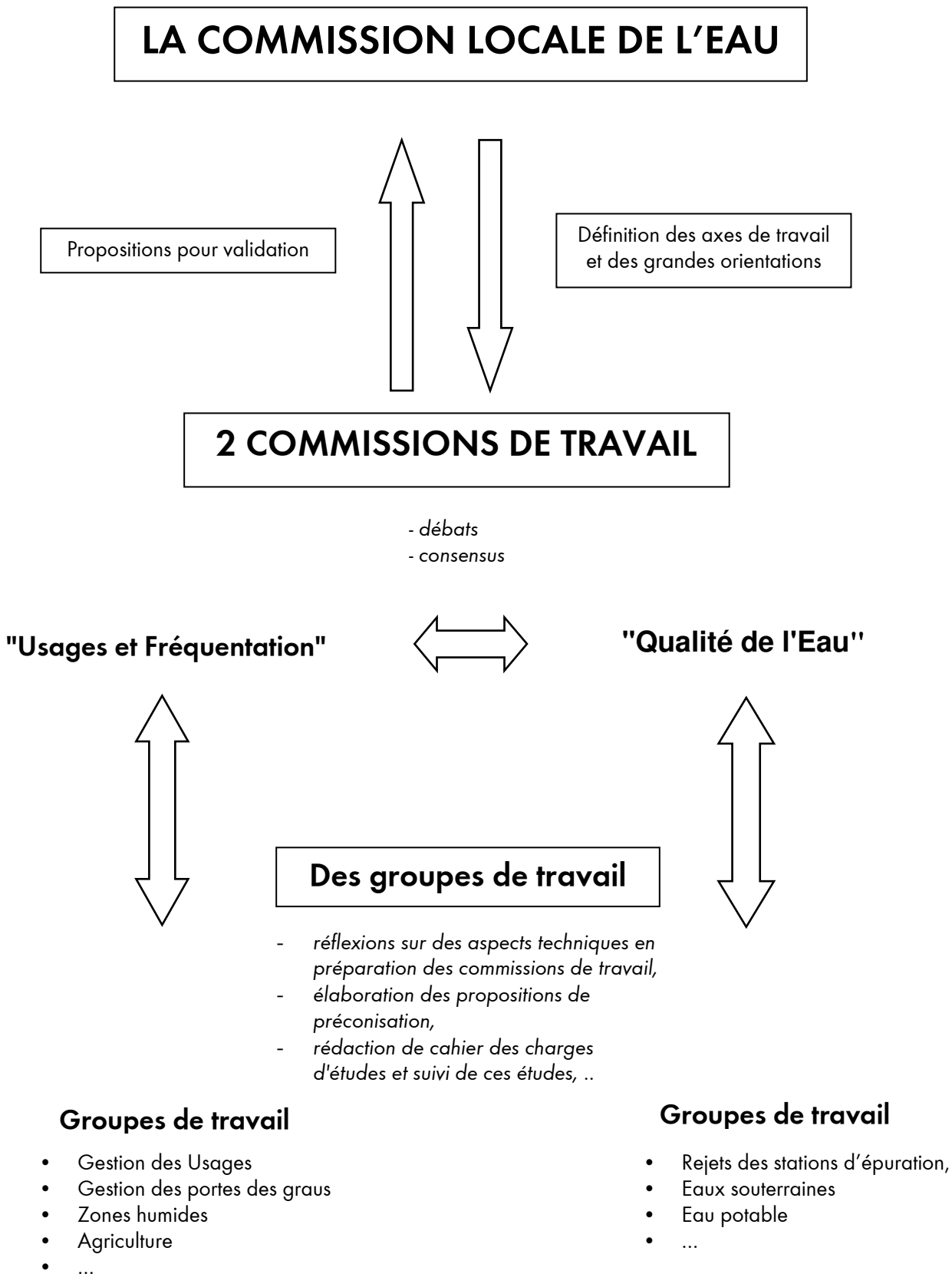
Ces communes représentent une population totale permanente de 20 331⁶ habitants. En période estivale, ce chiffre est multiplié par 7 puisque environ 145 000 personnes fréquentent les communes du SAGE.

L'augmentation de la population en été concerne essentiellement le cordon littoral puisque 87% de la population estivale s'y concentre (125 600 personnes environ sur les seules communes de Port Leucate, Leucate Plage et Barcarès).

⁶ source : Recensement Général de la Population 1999 - INSEE

3.2 L'organisation de la concertation

L'organisation des commissions et des groupes de travail (schéma d'illustration)



3.2.1 La composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'étang de Salses-Leucate

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- 2 représentants du Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- 2 représentants du Conseil Général de l'Aude
- 2 représentants du Conseil Général des Pyrénées-Orientales
- 5 représentants des communes de l'Aude du périmètre (Leucate, Caves, Treilles, Fitou)
- 6 représentants des communes des Pyrénées-Orientales du périmètre (Le Barcarès, St Laurent de la Salanque, St Hippolyte, Salses-le-Château, Opoul)
- 1 représentant du SAGE Agly

Collège des représentants des usagers, organisations professionnelles et associations

- 1 représentant des conchyliculteurs
- 1 représentant des pêcheurs professionnels
- 1 représentant des associations de protection de la nature
- 1 représentant des associations d'activités nautiques
- 1 représentant de la Chambre d'Agriculture
- 1 représentant des associations de chasse
- 1 représentant des sociétés fermières
- 1 représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie
- 1 représentant du Comité Régional du Tourisme

Collège des administrations et des établissements publics de l'Etat

- Le préfet de l'Aude ou son représentant
- Le préfet des Pyrénées-Orientales ou son représentant
- Le directeur régional de l'environnement ou son représentant
- Le responsable de la MISE de l'Aude ou son représentant
- Le responsable de la MISE des Pyrénées-Orientales ou son représentant
- Le directeur du SMNLR ou son représentant
- Le directeur interdépartemental des Affaires Maritimes ou son représentant
- Le délégué de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ou son représentant
- Le directeur du Conservatoire du Littoral ou son représentant

Le sou-préfet de Narbonne a été désigné Préfet coordonnateur du SAGE.

La Présidence de la CLE est assurée par un élu désigné par les représentants de collectivités territoriales et des établissements publics locaux. Les groupes et les commissions de travail sont également menées par le Président de la CLE qui suit de près toute la démarche d'élaboration du SAGE.

Les arrêtés inter-préfectoraux de composition, d'actualisation et de prorogation de la CLE du 3 février 1997, 3 novembre 1998, 6 septembre 2001 et 30 janvier 2003 respectivement sont fournis en Annexe 4 de ce document.

Le calendrier des réunions de la CLE est fourni en Annexe 2.

3.2.2 L'animation de la Commission Locale de l'Eau

L'animation de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'étang de Salses Leucate, ainsi que le secrétariat technique du SAGE ont été assurés par le Cépralmar⁷. Le Cépralmar a également assuré l'animation du Contrat d'étang piloté par le Commission Locale de l'Eau.

3.2.3 La composition des commissions de travail

La C.L.E a mis en place deux commissions de travail thématiques chargées d'identifier les thématiques à développer dans le SAGE et les problématiques à discuter au sein des groupes de travail. Ces Commissions de travail font le point sur les discussions qui ont eu lieu au sein des groupes de travail et transmettent les fruits de ces discussions à la Commission Locale de l'Eau. La Commission "Qualité de l'eau" est en charge de la gestion de l'eau et des milieux, et la Commission "Usages et Fréquentations" des aspects liés aux activités.

Ces Commissions de travail sont à la fois composées de membres de la Commission Locale de l'Eau et de personnes extérieures compétentes dans les domaines traitées ou particulièrement impliquées sur le site. La composition de ces deux commissions est fournie ci-dessous

Le calendrier des réunions des Commissions de travail est fourni en Annexe 2.

• Composition de la Commission « Qualité de l'eau »

- des représentants de 7 communes du périmètre (Leucate, Le Barcarès, Treilles, Caves, Salses, Fitou, St Laurent de la Salanque)
- un représentant des conchyliculteurs
- des représentants des pêcheurs professionnels (Comité local des pêches, prud'homies de Leucate)
- un représentant des associations de protection de la nature
- un représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Aude
- un représentant des associations de chasse
- un représentant des sociétés fermières
- des représentants de la Chambre de Commerce et de l'Industrie
- un représentant de la DIREN
- les responsables des MISE de l'Aude et des Pyrénées-Orientales
- un représentant du SMNLR
- un représentant de la Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes
- un représentant de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

et des participants ne faisant pas partie de la CLE dont :

- *un représentant d'Ifremer*
- *les représentants des SATESE de l'Aude et des Pyrénées-Orientales*
- *les représentants des services techniques (eau) des Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales*
- *le directeur des services techniques du SIVOM Leucate/ Le Barcarès*
- *des représentants du Comité régional des pêches et de la prud'homies de St Laurent de la Salanque*

⁷ Le Cépralmar (association Loi 1901 créée en 1981 par la Région Languedoc-Roussillon) assure une mission de soutien, d'animation et de conseil auprès des professionnels de la pêche, des cultures marines et de la transformation des produits de la mer dans cette région. Il est également un trait d'union entre les différents partenaires de la filière.

- **Composition de la Commission « Usages et Fréquentation »**

- des représentants de 6 communes du périmètre (Leucate, Le Barcarès, Caves, Salses, St Hippolyte, St Laurent de la Salanque)
- un représentant des conchyliculteurs
- des représentants des pêcheurs professionnels (Comité local des pêches, prud'homme de Leucate)
- un représentant des associations de protection de la nature
- un représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Aude
- un représentant des associations de chasse
- un représentant des sociétés fermières
- un représentant du SMNLR
- un représentant de la Direction Interdépartementale des Affaires Maritimes
- un représentant de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- 1 représentant du SAGE Agly

et des participants ne faisant pas partie de la CLE dont :

- *un représentant d'Ifremer*
- *les représentants des services techniques (eau) des départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales*
- *le directeur des services techniques du SIVOM Leucate/ Le Barcarès*
- *des représentants du Comité régional des pêches et de la prud'homies de St Laurent de la Salanque*

3.2.4 La composition des groupes de travail

Lorsqu'il s'agit d'aborder des aspects plus techniques, des groupes de travail sont constitués. Ils rassemblent au maximum une dizaine de personnes et peuvent faire appel à des spécialistes dans le thème considéré. Les conclusions des membres des groupes sont proposées aux Commissions de travail et/ou à la CLE pour examen et validation le cas échéant.

La calendrier des réunions et la composition des groupes de travail sont fournis en Annexe 2 et 3 respectivement .

3.2.5 La composition des comités de pilotage

Afin d'alimenter la réflexion sur certaines problématiques telles que les zones humides et les sources de pollution sur le périmètre, la Commission Locale de l'Eau a décidé la réalisation de quelques études dans le cadre du Contrat d'étang. La composition des comités de pilotage de ces études réalisées sous maîtrise d'ouvrage du Cépralmar est détaillée ci-dessous :

- ***Bilan écologique et diagnostic des zones humides présentes sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate :***

Prud'homie des pêcheurs de Leucate, Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate, Service technique du SIVOM Leucate/Le Barcarès, Fédérations Départementales des Chasseurs de l'Aude et de Pyrénées-Orientales, ECCLA, Agence de l'Eau, DIREN.

- ***Inventaire des sources de pollution sur le périmètre du SAGE de l'étang de Salses-Leucate***

Comité Local des Pêches de Port Vendres, Syndicat des Conchyliculteurs de Leucate, SAUTLEBAR, Service de l'urbanisme de la mairie de Leucate, Service technique du SIVOM Leucate/Le Barcarès, Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, Services techniques (eau) des Départements de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, SATESE des Pyrénées-Orientales et de l'Aude, CNRS - BRGM, Ifremer, Agence de l'Eau, DIREN, MISE de l'Aude, SMNLR.

4 Les plans du SAGE

VOLUME I : ETAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC / TENDANCES ET SCENARIOS

1 L'ETAT DES LIEUX

- 1.1 Description générale
- 1.2 L'eau et les milieux
 - 1.2.1 L'étang
 - 1.2.2 Les Zones humides hors étang
 - 1.2.3 Les eaux souterraines
 - 1.2.4 L'érosion du littoral
 - 1.2.5 Les ZNIEFF et ZICO
- 1.3 Les usages
 - 1.3.1 Assainissement
 - 1.3.2 Eau potable
 - 1.3.3 Agriculture
 - 1.3.4 Aquaculture nouvelle
 - 1.3.5 Chasse autour de l'étang
 - 1.3.6 Conchyliculture
 - 1.3.7 Pêche
 - 1.3.8 Tourisme
 - 1.3.9 Urbanisme et infrastructures
- 1.4 Synthèse

2 LE DIAGNOSTIC

- 2.1 Des milieux riches et variés
 - 2.1.1 Une diversité écologique et paysagère
 - 2.1.2 Une diversité hydrogéologique mais pour tous les aquifères, des risques de pollution
 - 2.1.3 Des zones humides à forte valeur patrimoniale
- 2.2 Des activités nombreuses et variées
 - 2.2.1 Sur la partie terrestre du périmètre, des activités professionnelles essentiellement de deux types
 - 2.2.2 Un étang et ses bordures prisés par des activités économiques différentes
 - 2.2.3 Des usages liés les uns aux autres
 - 2.2.4 Les usages liés à la qualité biologique et physico-chimique de l'étang et des zones humides périphériques
 - 2.2.5 Les usages liés à la qualité paysagère
- 2.3 Des milieux soumis à des risques liés à l'eau ou pouvant avoir des conséquences sur la qualité de l'eau
 - 2.3.1 des risques d'inondation
 - 2.3.2 des risques de pollution de l'eau et des zones humides
- 2.4 Une absence de gestion globale des milieux et une organisation institutionnelle peu tournée vers l'étang
 - 2.4.1 Une absence de gestion globale et concertée de l'étang et des zones humides qui s'explique par un manque de cohésion entre les communes
 - 2.4.2 Une politique de maîtrise des apports polluants à la lagune jusque là peu présente
- 2.5 Conclusion

3 TENDANCES ET SCENARIOS

3.1 Etang

- 3.1.1 La qualité du milieu par rapport aux exigences des activités traditionnelles
- 3.1.2 Le partage de l'espace entre les activités traditionnelles et les activités de loisir

3.2 Zones humides périphériques

- 3.2.1 La valeur patrimoniale et les ressources en eau des zones humides.
- 3.2.2 La cabanisation

3.3 Plateau de Leucate

- 3.3.1 L'eau souterraine en relation avec l'étang

3.4 Corbières maritimes

- 3.4.1 Le karst des Corbières comme réserve d'eau potable

3.5 Salanque lacustre

- 3.5.1 L'aquifère multicouche plio-quadernaire de la plaine de la Salanque.
- 3.5.2 Les eaux superficielles

3.6 Cordon Littoral Leucate - Le Barcarès

- 3.6.1 La ressource en eau **Erreur ! Signet non défini.**
- 3.6.2 L'organisation des activités liées au cordon littoral

VOLUME II : ENJEUX ET ORIENTATIONS STRATEGIQUES / PRECONISATIONS

1 ENJEUX

- 1.1 Les enjeux du SAGE à l'échelle de chaque zone géographique
- 1.2 Un enjeu transversal

2 ORIENTATIONS STRATEGIQUES

- I. Garantir une qualité de l'étang et un partage de l'espace à la hauteur des exigences des activités traditionnelles
- II. Préserver la valeur patrimoniale des zones humides (étang et zones humides périphériques)
- III. Protéger la qualité des eaux souterraines et mieux gérer leur exploitation
- IV. Améliorer le fonctionnement hydraulique des milieux (terre/étang, étang/mer)
- V. Poursuivre la gestion concertée au niveau local

3 PRECONISATIONS

- I - 1 : REDUIRE LES APPORTS DOMESTIQUES
- I - 2 : REDUIRE LES APPORTS DIFFUS
- I - 3 : GERER LES USAGES SUR L'ETANG
- II - 1 : GERER LES ZONES HUMIDES PRESENTES SUR LE PERIMETRE DU SAGE
- II - 2 : AGIR POUR AMELIORER OU PRESERVER LA QUALITE DU MILIEU
- II - 3 : PROTEGER LES ZONES HUMIDES REMARQUABLES
- III - 1 : PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU POTABLE
- III - 2 : PRESERVER LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES
- III - 3 : INFORMER SUR LA SENSIBILITE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE ET SUR LES ACTIONS DE PRESERVATION
- IV- 1 : MIEUX GERER LES PORTES DES GRAUS
- IV- 2 : AFFINER LES CONNAISSANCES SUR LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX
- V : CREER UNE STRUCTURE LOCALE DE GESTION

VOLUME III : CARTOGRAPHIE

ETAT DES LIEUX

Présentation générale

- 1 Localisation de l'étang et périmètre du SAGE
- 2 Les structures administratives
- 3 Les structures intercommunales
- 4 Géologie simplifiée du pourtour de l'étang
- 5 Le contexte hydraulique (alimentation en eau et communications hydrauliques)
- 6 L'occupation du sol
- 7 Principales infrastructures et projets
- 8 Phénomènes érosifs et ouvrages de défense contre la mer

Les qualités biologiques et chimiques de l'étang

- 9 Populations piscicoles et mouvements migratoires
- 10 Les réseaux de surveillance de la qualité de l'eau et des coquillages
- 11 Classement des zones de production et de reparcage des coquillages vivants
- 12 Résultats du REMI de 1992 à 2002 (fréquence d'apparition des différentes classes de qualité)
- 13 Résultats du REPHY entre 1996-2001
- 14 Les fermetures des zones conchylicoles entre 1998-2002 (phytoplancton toxique)
- 15 Le TBT dans l'eau de l'étang de Leucate en 1992 et 2002 et les ports de Leucate et Le Barcarès
- 16 La qualité des eaux de baignade

Richesse patrimoniale du périmètre du SAGE et protections

- 17 Les ZNIEFF
- 18 Les ZICO
- 19 Espaces naturels protégés : les protections foncières
- 20 Espaces naturels protégés : Les protections règlementaires
- 21 Délimitation des espaces concernés par l'article L 146-6 de la loi littoral dans les P.O
- 22 Richesse patrimoniale dans les zones humides
- 23 Menaces pesant sur les zones humides

Les activités sur le périmètre

- 24 L'assainissement : collectif (réseaux et stations) et non collectif
- 25 Alimentation en eau potable
- 26 Alimentation en eau potable des communes audoises : schéma des canalisations
- 27 Les activités agricoles
- 28 Les sources de pollution
- 29 Les risques naturels et technologiques
- 30 Variations entre les populations sédentaires et estivales

Les usages de l'étang

- 31 Les activités liées à l'étang
- 32 Répartition des différentes activités sur l'étang

DIAGNOSTIC

33 Diagnostic du SAGE par zones géographiques

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

34 Orientations stratégiques du SAGE

PRECONISATIONS

- 35 Réduire les apports domestiques
- 36 Réduire les apports diffus
- 37 Gérer les usages
- 38 Préserver la valeur patrimoniale des zones humides
- 39 Protéger la qualité des eaux souterraines et mieux gérer leur exploitation
- 40 Améliorer le fonctionnement hydraulique des milieux